

l'an deux mil vingt -cinq
le treize mai à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
DIOP, EVEN, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LAMIRAL, LE
MOING, MILON, MUNIER, SANTINHO

Date de convocation
6 MAI 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSTEDOAT a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage
de la convocation**
6 MAI 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
23 MAI 2025

M. SANTINHO a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
pour des travaux de prévention des inondations**

Mme la Maire expose :

Par courrier du 5 février 2025, Mme la Maire a sollicité Mme la Présidente du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) afin de bénéficier d'un accompagnement des services du PNR pour ouvrir à la résolution de la problématique des ruissellements intenses.

La commune travaille donc en étroite collaboration avec M. HARDY, chef de la mission Nature et Environnement du Parc, afin que soit établie une étude du bassin versant, condition pour solliciter de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un financement pour la réalisation de travaux de prévention des inondations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire concernant les travaux de prévention des inondations dans différents secteurs de la commune,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une aide financière au taux maximum pour la réalisation des travaux de prévention des inondations qui figureront dans l'étude établie par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 212 en section d'investissement,

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 23 mai 2025

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
José SANTINHO



Mis en ligne le 23/05/2025 à 11h05

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20250513-DCH2025_030